

# Imaginez les avantages que procurerait à votre trésorerie la possibilité d'attendre **51 jours de plus\*** pour payer vos fournisseurs !

Un programme de carte de crédit RBC® peut libérer des capitaux que vous pourriez investir dans votre entreprise.



## **Contrôle**



## **Information**



## **Récompenses**

### Tracez votre propre voie

- Commandez et annulez vous-même vos cartes
- Fixez des limites individuelles et mettez en commun le crédit de l'entreprise en temps réel
- Bloquez les achats auprès de certains types de commerçants

### Des décisions d'affaires qui carburent à l'information

- Analysez les tendances en matière de dépenses pour améliorer les prévisions
- Simplifiez le suivi des dépenses et produisez des rapports personnalisés
- Intégrez les données à vos systèmes de gestion des dépenses

### Équipez-vous d'un programme qui vous convient

- Choisissez un mode de paiement qui récompense vos dépenses
- Obtenez des remises ou des récompenses pour vos déplacements et vos achats de marchandise
- Propriété des points par les titulaires ou par l'entreprise, à votre choix



### Les entreprises de construction utilisent leur programme de carte de crédit RBC pour des dépenses comme celles-ci :

Pièces et équipement • Marketing et publicité • Coûts de livraison  
Fournitures de bureau • Frais de déplacement et de vente

**Demandez à votre directeur de comptes commerciaux de vous parler des solutions de paiement qui peuvent faire passer la gestion de votre trésorerie à la vitesse supérieure.**



\* 51 jours de plus désigne le nombre maximal de jours suivant un achat avant que votre solde commence à porter des intérêts (comparativement à une carte assortie d'un délai de grâce de 17 jours). Pour obtenir ce nombre de jours, vous devez utiliser votre carte de crédit pour payer votre fournisseur, en vous assurant que le paiement soit porté à votre compte au tout début d'un cycle de facturation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les jours sans intérêt et le calendrier des paiements, communiquez avec votre directeur de comptes.